LA CHAPE ALLÉGÉE VICAT

renov**perf**

flexi**perf**

defiperf



La chape allégée Vicat est un mortier allégé autonivellant à base de ciment et de billes de polystyrène, fabriqué en centrale à béton et livré sur chantier en camion malaxeur.

Domaines d'application

La chape allégée Vicat est exclusivement utilisée à l'intérieur des bâtiments en pose désolidarisée ou flottante, principalement en rénovation.

Elle peut être employée dans des locaux qui ne dépassent pas le classement U3 P2 E2 C2 selon la notice sur le classement UPEC des locaux (cahier du CSTB n°3509 de novembre 2004). Elle ne peut rester apparente et doit obligatoirement recevoir un revêtement de sol.



Avantages

La chape allégée Vicat est compatible avec un grand nombre de supports essentiellement en rénovation mais aussi en neuf (maçonnerie, planchers béton, bois ou panneaux dérivés bois, anciens revêtements, etc.) et avec les revêtements de sol collés.

Elle offre :

- ▼ une rapidité de mise en œuvre de l'ordre de 100 m²/h ;
- ▼ une rapidité de séchage avec un accès possible pour une circulation piétonne modérée au plus tôt 48 heures après coulage, pour les entreprises de second œuvre après 3 jours ;
- ▼ une qualité de mise en place assurée par des applicateurs agréés et formés par Vicat ;
- ▼ un fractionnement en pose désolidarisée ou flottante (60 m²) inférieur à la chape traditionnelle (40 m²) ;
- ▼ une parfaite planéité sans obligation de ragréage pour le carrelage collé.

Caractéristiques

La chape allégée Vicat est une chape à base de ciment de classe C5 – F1 selon la norme NF EN 13813. Sa fabrication et sa mise en œuvre répondent aux exigences de l'avis technique en vigueur.

| | Épaisseur de la chape | Pose de cloisons légères | Armature nécessaire |
|--|--------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Chape désolidarisée (sur film polyéthylène) | 5 à 20 cm | ≤ 150 kg/ml | NON |
| Chape flottante sur isolant SC1 | 5 à 20 cm | ≤ 100 kg/ml | OUI |
| Chape flottante sur isolant SC2 | 5 à 20 cm | ≤ 100 kg/ml | |

| Résistance à la compression | 6 MPa | |
|-----------------------------|--|--|
| Résistance à la flexion | 1,5 MPa | |
| Masse volumique | 1100 kg +/- 100 | |
| Conductivité thermique | < 0,3 W / m.K | |
| Planéité de l'ouvrage fini | 5 mm sous la règle de 2 mètres, 2 mm sous la règle de 20 cm | |

Mise en œuvre et précautions d'emploi

Il convient de se référer à la fiche "Règles de mise en œuvre et précautions d'emploi standard" pour les conditions générales d'application des bétons, et de soigner quelques points particuliers pour la chape allégée :

- ▼ mise en œuvre par des applicateurs agréés ;
- ▼ livraison sur le chantier par camion malaxeur ;
- ▼ pompage systématique (en l'absence de matériel de pompage l'utilisation d'une pompe à béton ou d'un camion chape sera suggérée par le service commercial Vicat).

Les conditions de mise en œuvre de la chape seront conformes à l'avis technique en vigueur. A savoir :

- ▼ bâtiment clos et couvert (pas d'ensoleillement direct de la chape pendant les 2 premiers jours ouvertures occultées pas de courant d'air pendant les 7 premiers jours);
- ▼ cloisons séparatrices et cloisons de distribution et de doublage en maçonnerie achevées (enduit jusqu'au sol compris);
- ▼ vérification de l'étanchéité des installations de plomberie et de chauffage par le chauffagiste ;
- ▼ température du support et de l'atmosphère comprise entre 5°C et 30°C, sans risque de gel dans les locaux d'un minimum de quatre jours après la mise en œuvre.

L'applicateur doit être particulièrement vigilant sur :

- ▼ la réception du support (planimétrie de 10 mm sous la règle de 2 m ou de 7 mm sous la règle de 2 m pour les chapes flottantes, absence de gaines) ;
- √ l'épaisseur minimale et la mise en œuvre d'armatures si nécessaire ;
- ▼ la fluidification ;
- ▼ le fractionnement tous les 60 m²;
- ▼ la mise en œuvre d'un produit de cure et son élimination par ponçage au plus tôt 8 jours avant la pose de revêtement;
- ▼ les préconisations de pose de revêtement conformément aux DTU ou CPT en vigueur (fractionnement, joints, humidité du support) et notamment sur la planification des travaux (pose de revêtements ou recouvrement dans un délai maximal de 8 semaines après coulage).

